

United Nations Nations Unies

Titre du poste : Chef de la Section de la gestion des missions et de l'appui , P-5

Entité : Section de la Gestion des Missions et de l'Appui

Lieu d'affectation : NEW YORK

Délai de dépôt des candidatures : 08/03/2024 - 07/06/2024

Avis de vacance de poste numéro : DPO/SEC2401P/P-5/02

Valeurs fondamentales de l'ONU : Intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

Structure administrative et rattachement hiérarchique :

Cette position est située dans la Section de la gestion des missions et de l'appui de la Division de la Police, qui relève du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (Département des opérations de paix). Le titulaire rend compte directement au Conseiller pour les questions de police, ou par l'intermédiaire du Conseiller de Police adjoint, si besoin. Les principaux objectifs de la Division de la police sont les suivants : diriger efficacement les composantes police des opérations de paix et des missions politiques spéciales; renforcer l'orientation stratégique, la planification, et la gestion des composantes police des opérations de paix; et tendre vers une conception commune, parmi toutes les parties prenantes, de l'orientation future du maintien de la paix reposant sur la police. On trouvera plus d'informations à l'adresse : <https://police.un.org/en> (en anglais).

Fonctions et responsabilités :

Dans les limites des pouvoirs qui lui sont délégués, le titulaire s'acquitte des fonctions ci-après :

- Superviser, diriger et appuyer le personnel de la Section et les principaux responsables des opérations de police sur une large gamme d'activités policières stratégiques, y compris celles relatives à la mise en œuvre du mandat, au développement institutionnel et au renforcement des capacités de la police locale, ainsi qu'aux questions opérationnelles et administratives ayant trait aux opérations de police.
- Faire office de relai de communication entre le Bureau du Conseiller pour les questions de police et la Section, et fournir des avis au Conseiller pour les questions de police et à son adjoint sur les questions importantes.
- Participer activement à l'élaboration de plans visant à mettre en place des opérations nouvelles et à appuyer celles existantes ; assurer une supervision directe à cet égard, et aider à élaborer des profils sur la base des besoins identifiés des composantes police.
- Veiller à ce que les documents spécifiques de police soient élaborés dans les délais prescrits et effectuer des visites des opérations des composantes police relevant des opérations de paix dans le cadre des missions d'enquête et d'évaluation technique.
- Superviser les activités des responsables de la gestion des missions et de l'appui eu égard au maintien d'une liaison permanente avec les missions sur le terrain et les Missions permanentes des pays contributeurs de forces de police, y compris les questions relatives aux opérations quotidiennes.

- Veiller à ce que les hauts fonctionnaires de police entrant et sortant aient des séances d'information sur le terrain et hors terrain, et qu'ils bénéficient d'un suivi, selon que de besoin.
- Veiller à ce que les composantes police s'acquittent des tâches qui leur sont confiées ; conseiller et orienter les composantes police dans leurs activités ; évaluer et analyser les avancées réalisées par les composantes ; s'acquitter de toutes les autres tâches nécessaires à la bonne administration et la bonne documentation des besoins opérationnels des composantes police sur le terrain.
- Fournir des avis aux hauts responsables de la Division de la police (y compris à la Force de police permanente), aux bureaux régionaux, aux équipes opérationnelles intégrées, au Bureau du Conseiller de Police, au Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, au Département des opérations de paix et au Département de l'appui aux missions sur les aspects des opérations de paix liés à la police.
- Entreprendre des activités de représentation lors d'ateliers et de séminaires et développer les partenariats au sein du système des Nations Unies, des instituts de recherche, des États membres et des organisations régionales.
- Superviser et gérer le personnel de la Section et par conséquent, évaluer le comportement professionnel de ce dernier par le biais du système d'évaluation et de notation des fonctionnaires des Nations Unies, conformément aux critères définis.

Compétences :

Professionalisme : Connaissance et maîtrise des théories, concepts et approches relatives au développement institutionnel et à l'administration de la police, des forces de l'ordre, à la sûreté communautaire et au renforcement des capacités. Apporter à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité qui permettent de tenir tous les engagements et échéances et d'obtenir les résultats escomptés;. Motivé par des intérêts professionnels plutôt que personnels. Prend la responsabilité d'intégrer les perspectives de genre et d'assurer la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines de travail; démontre une connaissance des stratégies et un engagement envers l'objectif d'équilibre entre les sexes en dotation.

Aptitude à planifier et à organiser : Définir clairement des buts compatibles avec les stratégies convenues ; hiérarchiser les activités et tâches prioritaires ; modifier les priorités en fonction des besoins ; prévoir suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien ; tenir compte des risques et des imprévus dans la planification ; suivre l'exécution des plans et les modifier s'il y a lieu ; tirer le meilleur parti du temps à sa disposition.

Sens des responsabilités : Assumer toutes ses responsabilités et honorer ses engagements ; livrer les produits dans les délais et aux coûts prévus, en se tenant aux normes de qualité ; se conformer aux règles et procédures de l'Organisation ; soutenir ses subordonnés, les encadrer et assumer la responsabilité des tâches qui leur sont déléguées ; prendre personnellement la responsabilité de ses propres erreurs et, le cas échéant, de celles de son service.

Qualités de chef : Servir de modèle à son entourage ; armer chacun des membres de son équipe des atouts nécessaires pour atteindre les objectifs visés ; s'employer avec dynamisme à mettre au point les stratégies opérationnelles requises ; établir et entretenir des relations très diverses afin de comprendre les besoins et de s'assurer des appuis ; prévoir les conflits et s'efforcer de les résoudre à l'amiable ; s'investir dans le changement et le progrès ; ne pas se cantonner dans le statu quo ; avoir le courage de prendre des positions impopulaires. Fournir des directives et prendre la responsabilité de transversaliser la problématique hommes-femmes et d'assurer l'égalité de participation des hommes et des femmes dans toutes les activités ; faire la preuve d'une bonne connaissance des stratégies visant à équilibrer les effectifs masculins et féminins et manifester la volonté d'atteindre cet objectif.

Vision : Discerner les problèmes, les créneaux et les risques stratégiques ; faire

bien comprendre les liens existant entre la stratégie de l'Organisation et les objectifs plus limités du service ; définir et faire prévaloir une orientation générale qui emporte l'adhésion de ses collègues ; faire partager sa conviction au sujet des possibilités futures.

Qualifications exigées :

Formation: Un diplôme universitaire avancé (master ou équivalent) dans le domaine des sciences politiques, de la justice pénale, de l'application de la loi, du droit ou d'une discipline connexe est requis. La graduation d'une académie de police certifiée ou d'une institution similaire de formation en application de la loi est également nécessaire. Un diplôme universitaire de premier niveau, associé à des qualifications académiques pertinentes et à une expérience qualifiante, peut être accepté en remplacement du diplôme universitaire avancé.

Expérience :

Une expérience de 10 ans au sein d'un service actif de police nationale avec un grade de Colonel ou un grade équivalent dans le service, ainsi qu'une graduation d'une académie de police nationale, sont nécessaires. Le candidat doit avoir une expérience en leadership et gestion policière. Une expérience en maintien de la paix ou dans d'autres missions internationales au niveau de commandement moyen à supérieur est requise. Les années d'expérience qualifiante sont calculées à partir de la graduation de l'académie de police ou d'une institution similaire de formation en application de la loi.

Connaissances linguistiques :

L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Pour le poste faisant l'objet du présent avis, la maîtrise de l'anglais écrit et oral est indispensable. La connaissance d'une deuxième langue officielle de l'Organisation, de préférence le français, est souhaitable.

Méthode d'évaluation :

Les candidats qualifiés pourront être invités à participer à une évaluation puis, éventuellement, à un entretien axé sur les compétences.

Avis particulier :

La diffusion de cette offre d'emploi est limitée aux États membres. Seuls les agents de police actuellement en service dans leur service national et ayant reçu l'autorisation de leurs autorités nationales pour postuler à cette offre d'emploi seront pris en considération.

La nomination est limitée au service au sein du Département des opérations de maintien de la paix, sur des postes financés par le compte de soutien aux opérations de maintien de la paix nécessitant un service actif de police. Pendant leur mandat, les agents détachés ne peuvent pas être transférés ou réaffectés à d'autres postes au sein du DPO ou du Secrétariat de l'ONU. Il convient de noter que les candidats retenus se verront proposer une nomination à durée déterminée de deux ans qui, en fonction des performances et des besoins opérationnels, pourra être prolongée d'une troisième année, voire dans des circonstances exceptionnelles, d'une quatrième et dernière année.

Les agents de police en service actif actuellement détachés en vertu d'un contrat de l'ONU ne sont pas éligibles pour postuler ou être nommés à un autre poste détaché à l'ONU tant qu'ils ne seront pas séparés d'au moins un an de leur dernier détachement au titre d'un contrat de l'ONU avec le Secrétariat de l'ONU. Par conséquent, la nomination de policiers en service actif actuellement détachés en vertu d'un contrat de l'ONU ne sera pas prise en considération.

Les candidatures de femmes sont fortement encouragées.

